

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

COMMUNE D'ARMEAU

Arrêté n° 2025.11.87 portant permis de stationnement

LE MAIRE D'ARMEAU,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- VU le Code de la route ;
- VU le Code de la voirie routière ;
- VU la demande en date du 30 octobre 2025 par laquelle Rousseau Bois et Charpente – 89150 SAINT VALERIEN, demande l'autorisation d'installer un échafaudage pour des travaux de rénovation de toiture, au droit de la propriété sise 1, rue du Val Saint Quentin - ARMEAU 89500.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du **10 novembre 2025 et jusqu'au 28 novembre 2025**, l'entreprise Rousseau Bois et Charpente est autorisée à installer un échafaudage au droit de la propriété sise 1, rue du Val Saint Quentin à ARMEAU.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- **Stationnement** : L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de **1,30 mètre** à partir de l'immeuble.
- **Sécurité et signalisation de chantier** : Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions suivantes :
 - par des panneaux AK14 « danger particulier » ;
 - Eclairage durant la nuit à chaque extrémité par les soins et aux frais du pétitionnaire pendant toute la durée des travaux ;
 - balisage par ruban réfléchissant.
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats.
- Le pétitionnaire demeurera responsable de tous accidents, incidents ou dommages pouvant survenir aux personnes et aux biens du fait de l'autorisation qui lui sera accordée.

Article 3 : M. le Commandant de gendarmerie, Mme le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'entreprise Rousseau Bois et Charpente de St Valérien.

Fait à ARMEAU, le 03 novembre 2025

Le Maire,
Catherine Toullier

